

Tarifs 2011 de publicité sur notre site Web



L'Association des Sourds du Canada (ASC) est l'association nationale des personnes Sourdes. Nous protégeons et faisons la promotion des besoins, des droits et des préoccupations de citoyens profondément sourds dont le nombre est estimé à 310 000.

L'année dernière, notre site a enregistré plus de 2 000 000 visites. Notre site Web est fréquenté par les familles et les amis des personnes Sourdes, les fournisseurs de soutien et de services, les décideurs, les employeurs, les éducateurs, le grand public et bien sûr les consommateurs Sourds du monde entier.

L'ASC est un organisme bilingue qui exige que les annonces soient dans les deux langues officielles. Des frais supplémentaires seront facturés si l'ASC doit faire traduire votre texte et le reformater pour respecter nos exigences de bilinguisme.

TARIFS DES PLACARDS PUBLICITAIRES BILINGUES

TAILLE (l x h)	1 MOIS	4 MOIS
Encart à droite 240 x 160 pixels 8,47 x 5,54 4 cm	200 \$ organisme de bienfaisance enregistré* 500 \$ tous les autres	500 \$ organisme de bienfaisance enregistré* 850 \$ tous les autres
En tête 466 x 80 pixels 8,47 x 5,54 cm	350 \$ organisme de bienfaisance* 650 \$ tous les autres	1 000 \$ organisme de bienfaisance* 1 200 \$ tous les autres

* Doit fournir le numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de bienfaisance avec chaque commande.

TARIFS POUR LES ANNONCES QUI DOIVENT ÊTRE TRADUITES ET REFORMATÉES

PAR ANNONCE	FRAIS D'ACQUISITION
De l'anglais au français	500 \$

EXIGENCES NUMÉRIQUES

- ✓ Les dossiers en format PC sont acceptés et les annonces doivent être de la bonne taille.
- ✓ Formats acceptés : JPG, GIF.
- ✓ La définition des dessins au trait doit être d'au moins 150 points par pouce.
- ✓ Les annonces publicitaires seront insérées le premier jour du mois.
- ✓ Les illustrations fournies par les clients doivent respecter toutes les lois relatives au copyright et aux marques de commerce.
- ✓ Chaque annonce doit comprendre un logo officiel.
- ✓ Les espaces publicitaires sont vendus selon le principe de premier arrivé premier servi.
- ✓ Chaque annonce doit être fournie par le client en deux versions séparées, une en français, une en anglais.

L'ASSOCIATION DES SOURDS DU CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE :

- Refuser toute publicité en fonction de sa discrétion éditoriale.
- Annuler toute publicité en tout temps et pour toute raison.
- Étiqueter toute annonce comme étant une publicité si elle ne se distingue pas facilement du contenu du site Web.

Les produits et services annoncés par des organismes externes sur le site www.cad.ca ne sont pas sanctionnés par l'ASC.

Les dons faits à l'Association des Sourds du Canada sont toujours les bienvenus. On peut verser des sommes plus élevées que les tarifs ci-dessus pour les annonces publicitaires et un reçu aux fins de l'impôt sera émis pour le montant excédant le tarif.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Scott Wood à swood@cad.ca

Tarifs 2011 de publicité sur notre site Web pour les organismes de bienfaisance

L'Association des Sourds du Canada (ASC) considère que de bâtir des organismes plus solides aide à renforcer les collectivités. Voilà pourquoi nous offrons notre espace de publicité aux organismes communautaires à des tarifs réduits et abordables. Pour vous prévaloir de ces tarifs réduits, vous devez nous indiquer le numéro d'organisme de bienfaisance que le gouvernement du Canada vous a octroyé.

L'ASC est un organisme bilingue qui exige que les annonces soient dans les deux langues officielles. Des frais supplémentaires seront facturés si l'ASC doit faire traduire votre texte et le reformater pour respecter nos exigences de bilinguisme.

TARIFS DES PLACARDS PUBLICITAIRES BILINGUES

TAILLE (l x h)	1 MOIS	4 MOIS
Encart à droite 240 x 160 pixels 8,47 x 5,54 cm	200 \$ organisme de bienfaisance enregistré*	500 \$ organisme de bienfaisance enregistré*
En tête 466 x 80 pixels 8,47 x 5,54 cm	350 \$ organisme de bienfaisance*	1 000 \$ organisme de bienfaisance*

* Doit fournir le numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de bienfaisance avec chaque commande.

TARIFS POUR LES ANNONCES QUI DOIVENT ÊTRE TRADUITES ET REFORMATÉES

PAR ANNONCE	FRAIS D'ACQUISITION
De l'anglais au français	500 \$

EXIGENCES NUMÉRIQUES

- ✓ Les dossiers en format PC sont acceptés et les annonces doivent être de la bonne taille.
- ✓ Formats acceptés : JPG, GIF.
- ✓ La définition des dessins au trait doit être d'au moins 150 points par pouce.
- ✓ Les annonces publicitaires seront insérées le premier jour du mois.
- ✓ Les illustrations fournies par les clients doivent respecter toutes les lois relatives au copyright et aux marques de commerce.
- ✓ Chaque annonce doit comprendre un logo officiel.
- ✓ Les espaces publicitaires sont vendus selon le principe de premier arrivé premier servi.
- ✓ Chaque annonce doit être fournie par le client en deux versions séparées, une en français, une en anglais.

L'ASSOCIATION DES SOURDS DU CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE :

- Refuser toute publicité en fonction de sa discrétion éditoriale.
- Annuler toute publicité en tout temps et pour toute raison.
- Étiqueter toute annonce comme étant une publicité si elle ne se distingue pas facilement du contenu du site Web.

Les produits et services annoncés par des organismes externes sur le site www.cad.ca ne sont pas sanctionnés par l'ASC.

Les dons faits à l'Association des Sourds du Canada sont toujours les bienvenus. On peut verser des sommes plus élevées que les tarifs ci-dessus pour les annonces publicitaires et un reçu aux fins de l'impôt sera émis pour le montant excédant le tarif.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Scott Wood à swood@cad.ca